

Communiqué de presse de l'Union Suisse des Paysannes et des Femmes rurales
Brougg, le 21 août 2020

Décision inattendue de la CER-E : L'USPF considère que cette démarche est une chance d'améliorer la politique agricole proposée dans le Message du Conseil fédéral sur la PA22+

Après les auditions menées début juillet, la commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats CER-E propose au Conseil des Etats de suspendre le traitement du Message du Conseil fédéral concernant la future politique agricole PA22+ pour qu'il soit retravaillé. Avec cette décision inattendue, l'USPF espère que cela permettra de corriger les importantes lacunes du Message pour aboutir à une politique agricole solide et cohérente.

Lors des auditions début juillet, l'USPF a plaidé pour une entrée en matière sur le projet, sauf en ce qui concerne le droit foncier rural, avec un renvoi sur certains éléments problématiques. La politique agricole doit être adaptée sur certains points pour répondre aux attentes de la société et offrir des perspectives aux familles paysannes. La présidente de l'USPF a relevé plusieurs défauts du projet comme le manque de perspectives suffisantes pour les familles paysannes et les jeunes et des aspects sociaux trop peu pris en compte. Elle a rappelé l'écart important et de longue date entre le revenu agricole et celui des secteurs comparables, ainsi que le manque d'action du Conseil fédéral en la matière malgré le devoir d'intervenir fixé à l'article 5 de la loi fédérale sur l'agriculture. La baisse du taux d'auto-provisionnement et les risques pour la sécurité alimentaire, la charge administrative toujours plus grande et les exigences supplémentaires en matière de formation sont également contestées par l'USPF. L'association a salué en revanche les mesures en faveur de la couverture sociale pour les conjoint.e.s et partenaires enregistrés.

Cette décision de la CER-E prend en compte les enjeux majeurs représentés par l'agriculture et la future politique agricole dans l'intérêt de la population et des familles paysannes. Ces dernières en particulier méritent que la future politique fédérale leur offre des perspectives d'avenir suffisantes. L'USPF mettra tout en oeuvre pour atteindre les objectifs fixés quant à l'amélioration de la couverture sociale et de la situation des conjoints dans les exploitations agricoles.

A propos : Depuis 1932, l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF est active en faveur des femmes et des familles vivant dans les zones rurales. La tâche principale de l'association est de soutenir et de représenter les intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses 53'000 membres. www.paysannes.ch

Pour plus d'informations :
Anne Challandes, présidente de l'USPF,
challandes@landfrauen.ch, Tél. 079 396 30 04

